



**BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 7 MAI 2024 À 17H00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

Présents :

1	AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	Pouvoir de Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
2	AIX-LES-BAINS	FRUGIER Michel	Pouvoir de Florian MAITRE
3	AIX-LES-BAINS	GUIGUE Thibaut	
4	BOURDEAU	DRIVET Jean-Marc	
5	BRISON SAINT INNOCENT	CROZE Jean-Claude	
6	CHINDRIEUX	BARBIER Marie-Claire	Pouvoir de Brigitte TOUGNE- PICAZO
7	DRUMETTAZ-CLARAFOND	BEAUX-SPEYSER Danièle	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
8	ENTRELACS	BRAISSAND Jean-François	
9	LA BIOLLE	NOVELLI Julie	
10	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	MORIN Bruno	
11	LE BOURGET DU LAC	MERCAT Nicolas	
12	LE BOURGET DU LAC	SIMONIAN Edouard	
13	LE MONTCEL	HUYNH Antoine	
14	MERY	FONTAINE Nathalie	
15	MOTZ	CLERC Daniel	
16	MOUXY	PERSON Armelle	
17	ONTEX	CURTILLET Jacques	
18	PUGNY-CHATENOD	CROUZEVALLE Bruno	
19	RUFFIEUX	ROGNARD Olivier	
20	SAINTE OFFENGE	GELLOZ Bernard	
21	SAINTE OIRS	ALLARD Louis	
22	SAINTE PIERRE DE CURTILLE	DILLENSCHNEIDER Gérard	
23	TRESSERVE	LOISEAU Jean-Claude	
24	VIVIERS-DU-LAC	AGUETTAZ Robert	
25	VOGLANS	MERCIER Yves	

22 communes présentes

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 30 avril 2024, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 9 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 25 présents et 4 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr



DÉLIBÉRATION

N° : 8 Année : 2024

Exécutoire le : 16 MAI 2024

Publiée / Notifiée le : 16 MAI 2024

Visée le : 16 MAI 2024

EAU POTABLE

Modélisation hydraulique du réseau d'eau potable – Demande de subventions

Monsieur le Président rappelle l'engagement de la collectivité à réaliser les opérations indiquées dans le programme d'actions du Contrat de Bassin 2023-2024 de l'Agence de l'Eau, délibéré en septembre 2022. Il rappelle aussi que, dans un contexte de construction de la régie publique d'eau potable à l'échelle du territoire, il est indispensable de structurer et capitaliser les connaissances du patrimoine.

La modélisation hydraulique du réseau d'eau potable, en créant un jumeau numérique de ce dernier afin de tester des scénarios d'évolution possibles, est une étape importante pour la résilience du service. Nous le constatons d'année en année : le changement climatique entraîne une baisse significative des ressources gravitaires. Les pollutions diffuses nécessitent de trouver des substitutions. Ce contexte d'évolution des ressources renforce ce besoin de sécurisation du réseau en lien avec les territoires voisins.

Les travaux de modélisation visent à construire un modèle capable d'améliorer le service public (temps de séjour, criticité des casses, débits des poteaux incendie...), de simuler des scénarios afin de sécuriser l'approvisionnement (baisse des débits sur les sources gravitaires en lien avec le changement climatique, intégration des consignes du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE), mise en service de la ressource stratégique de Chautagne en substitution et secours, développement de l'urbanisation...).

Ces travaux consistent :

- A numériser l'ensemble des réservoirs et chambres de vannes stratégiques afin de collecter et capitaliser les données nécessaires à la modélisation (altimétries, fonctionnement des organes hydrauliques) ;
- A construire le modèle numérique du réseau d'eau potable sur un territoire-pilote, la Chautagne nord et sa jonction avec l'Albanais (rationalisation du réseau et préfiguration du tracé pour la mise en service du forage de Chautagne) ;
- A construire le modèle à l'échelle de l'ensemble du territoire Grand Lac.

Cette action rejoint les axes stratégiques de nos financeurs, à savoir :

- Le 11^{ème} programme de l'agence de l'eau - Axe 3 : Promouvoir et favoriser la gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement (patrimoine et performances) dans le cadre de la restructuration des territoires à l'échelle supra communale / Connaissance du patrimoine et Structuration ;
- L'Appel à Projets annuel du Département de la Savoie - Volet 4 : Amélioration de la connaissance de la ressource en eau face au changement climatique : étude de modélisation de restructuration du réseau d'eau potable.

Le montant et la répartition envisagée entre les financeurs, est détaillé comme suit :

OBJET	Montant € HT	Montant aide Agence (HT)	Montant aide Département (HT)	Reste à charge Grand Lac
1-Numérisation des réservoirs et chambres stratégiques	175 000 €	105 000 €	35 000 €	35 000 €
2-Modélisation secteur Chautagne	16 965 €	10 179 €	3 393 €	3 393 €
3-Modélisation des interconnexions collectivités voisines	68 185 €	40 911 €	13 637 €	13 637 €
4-Modélisation du réseau Grand Lac	180 000 €	108 000 €	36 000 €	36 000 €
TOTAL (HT)	440 150 €	264 090 €	88 030 €	88 030 €
Répartition (%)		60%	20%	20,0%
T.V.A. à 20%	88 030 €			
TOTAL (TTC)	528 180 €			

Les crédits sont ouverts au budget Eau Potable, opération n°17-9 et seront inscrits aux budgets 2024 et 2025. La répartition dans le temps des dépenses est envisagée comme telle :

Objet	Montant € HT	2024	2025
1-Numérisation des réservoirs et chambres stratégiques	175 000 €	25 000 €	150 000 €
2-Modélisation secteur Chautagne	16 965 €	16 965 €	- €
3-Modélisation des interconnexions collectivités voisines	68 185 €	44 330 €	23 855 €
4-Modélisation du réseau Grand Lac	180 000 €	90 000 €	90 000 €
TOTAL (HT)	440 150 €	176 295 €	263 855 €

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à déposer ce dossier auprès des partenaires financiers, à savoir l'Agence de l'Eau et le Département de la Savoie, pour solliciter les subventions les plus élevées possibles.

Des discussions seront aussi engagées sur le co-financement avec les territoires voisins bénéficiant à terme de ce projet.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport et le projet de modélisation du réseau d'eau potable,
- AUTORISE Monsieur le Président à déposer ce dossier auprès de nos partenaires financiers (Agence de l'Eau et Département de la Savoie) au titre du Contrat de Bassin et sollicite les subventions les plus élevées possibles,
- SOLLICITE une dérogation pour démarrage anticipé des travaux préalablement à la décision d'aide des financeurs (cette autorisation a été obtenue pour le Département).

- Délégués en exercice : 33
- Présents : 25
- Présents et représentés : 29
- Votants : 29
- Pour : 29
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 7 mai 2024

Le Président,
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 8 : Modélisation hydraulique du réseau d'eau potable - Demande de subventions

Date de transmission de l'acte : 16/05/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 16/05/2024

Numéro de l'acte : d4970 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20240507-d4970-DE

Date de décision : 07/05/2024

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.1. Demandes de subventions